

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

Nombre de membres
Présents : 36

Nombre de membres
Votants : 40

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente d'Hermaville sur convocation du 1^{er} décembre 2008.

Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude Crépin ayant donné pouvoir à Denis Lecomte, Albert Decoin ayant donné pouvoir à Martial Lapôtre, Claude Hermant ayant donné pouvoir à Christian Hutin, Francis Bacqueville ayant donné pouvoir à Pierre-Albert Mayeur.

Objet de la délibération

Décision Modificative sur Budget du Parc

Monsieur Henri HOGUET est élu secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture du compte administratif 2007 ; présentant :

A la section de fonctionnement un résultat déficitaire de 29 153,79 Euros

A la section investissement un résultat déficitaire de 369 129,61 Euros.

Afin de prendre en charge ces résultats et d'équilibrer le budget, il propose les décisions modificatives définies comme ci-dessous :

Dépenses Investissement

Compte 001Déficit 2007	+369 129,61 €
Compte 2312 Reste à réaliser	+775 801,35 €
Compte 2312 Prévision au BP	-964930 ,96 €

Total	+180 000
-------	----------

Recettes d'Investissement

Compte 1388 reste à réaliser	+ 180 000 €
------------------------------	-------------

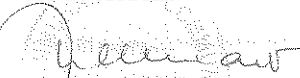
Dépenses du Fonctionnement


Compte 002	+ 29 153,79	Déficit de fonctionnement sur 2007
Compte 6042	- 29 153,73	

Total	0 €
-------	-----

Après délibération et concertation, les membres du conseil communautaire approuvent les décisions modificatives telles que proposées.

Le Président


Pierre GUILLEMANT


Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 19 décembre 2008.